

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
désignant les membres du personnel du ministère placés  
sous l'autorité sous l'autorité fonctionnelle de  
l'Administrateur général de WBE**

**A.Gt 28-08-2019**

**M.B. 13-09-2019**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française, notamment l'article 73 ;

Vu la concertation avec le Secrétaire général du Ministère ;

Vu l'accord du Conseil WBE, en l'absence d'administrateur général de WBE désigné, donné le 22 août 2019 ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 27 août 2019 ;

Sur proposition du Ministre du Budget et de la Fonction publique;

Après délibération;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont placés sous l'autorité fonctionnelle de l'Administrateur général de WBE dans la mesure où ils agissent dans la sphère des compétences attribuées à WBE par le décret spécial du 7 février 2019, les membres du personnel du Ministère de la Communauté française exerçant leurs fonctions au sein:

1° de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (DGPEOFWB) ;

2° du Service général des infrastructures scolaires de WBE et le Directeur général de la Direction générale des infrastructures ;

3° du service de la Médecine du Travail ;

4° du service interne de prévention et protection du travail (SIPPT).

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Article 3.** - Le Ministre du Budget et de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 28 août 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes,

R. DEMOTTE

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,

A. FLAHAUT